

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT État de Vaud

VOTATION FÉDÉRALE DU 8 MARS 2026

Pour un « non » à l'initiative populaire «200 francs, ça suffit !».

Le Conseil d'Etat appelle à rejeter l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ». Pour lui, la réduction de la redevance radio et télévision prévue par ce texte est excessive et mettrait en péril la production d'une information fiable et de qualité couvrant l'ensemble des régions linguistiques du pays. Fervent défenseur d'une presse plurielle et indépendante, le Conseil d'Etat estime primordial que la SSR reste forte afin de garantir le bon fonctionnement du débat démocratique et contribue ce faisant au maintien de la cohésion nationale.

Dans un contexte médiatique fragilisé et marqué par la prolifération toujours plus rapide de la désinformation, il est essentiel de pouvoir compter sur un service public audiovisuel fort. Son rôle est central pour garantir à l'ensemble de la population un accès à une information vérifiée et indépendante, condition nécessaire à la libre formation de l'opinion.

Par sa présence dans toutes les régions linguistiques du pays, la SSR contribue activement à la compréhension mutuelle entre les régions et au maintien de la cohésion nationale. La couverture de l'actualité locale et régionale constitue un élément fondamental de cette mission de service public.

De nombreuses suppressions d'emplois

Pour la Suisse romande et pour le canton de Vaud, les conséquences de l'initiative seraient particulièrement lourdes. Une réduction aussi marquée des ressources du service public audiovisuel entraînerait des suppressions d'emplois massives, tant au sein de la SSR que dans les nombreuses entreprises actives dans la production audiovisuelle, les prestations techniques et d'autres secteurs économiques collaborant au quotidien avec la SSR.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'Etat estime que l'initiative constitue une

réponse disproportionnée aux défis actuels du financement du service public audiovisuel. Une réflexion sur l'évolution du mandat de la SSR doit être menée de manière globale et cohérente, sans affaiblir brutalement le service public audiovisuel ni l'écosystème médiatique suisse. La décision du Conseil fédéral de réduire progressivement la redevance radio-télévision à 300 francs d'ici 2029 impose déjà d'importantes réformes au sein de la SSR.

Profondément attaché à la diversité médiatique et soucieux de préserver la cohésion nationale, le Conseil d'Etat appelle à rejeter cette initiative le 8 mars prochain.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 17 février 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat, **021 316 45 14**
CHANC, Michel Staffoni, chancelier d'Etat, **079 425 60 14**